

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclaire.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 octobre 2024 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 15 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, Mr T. CANAL, Mmes I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSK

MEMBRE EXCUSE : Mme C. ARSAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme I. ROCCATI-BOSCH

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil municipal que :

* Madame C. ARSAC a donné pouvoir à Madame E. COILLARD

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 24 septembre dernier. Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
N° 48 / 2024	Zone d'accélération des énergies renouvelables	Approuvé à l'unanimité
N° 49 / 2024	Rapports annuels 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Assainissement	Approuvé à l'unanimité
N° 50 / 2024	Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Déchets	Approuvé à l'unanimité
N° 51 / 2024	Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Eau potable	Approuvé à l'unanimité
N° 52 / 2024	Rapport annuel du délégataire SUEZ 2023	Approuvé à l'unanimité
N° 53 / 2024	Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	Approuvé à l'unanimité
N° 54 / 2024	Subventions 2024	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
I. ROCCATI-BOSCH

